

...L'avenir passe par un élargissement du SYNAMAP...

Lors de sa dernière assemblée générale, le SYNAMAP a décidé d'élargir son champ d'action à l'ensemble des acteurs concernés par la protection de l'homme au travail, en modifiant ses statuts constitutifs. Aux fabricants et distributeurs d'EPI sont désormais associés tous les professionnels œuvrant dans le même secteur, en aval ou en amont : prescripteurs, laboratoires d'essai, fabricants et distributeurs de matériaux entrant dans la composition des équipements, organismes de formations et consultants spécialisés, ergonomes, etc...

En ouvrant ainsi son syndicat à tous les professionnels de la protection, le SYNAMAP confirme son rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des institutions nationales et européennes, des organismes notifiés et organisations professionnelles et bien évidemment des utilisateurs d'EPI.

Cette ouverture toute récente nous a déjà permis d'accueillir la société MAGERI en tant que membre associé.

Contactez-nous pour toute information complémentaire au 01 47 17 64 36.

Un nouveau site internet : évolution oblige !

Plus informatif, plus dynamique, il a été mis en ligne dans ce contexte de changement et d'ouverture. Dédié à la protection de l'homme au travail, son contenu sera fréquemment enrichi et régulièrement mis à jour (actualités du syndicat, des sociétés adhérentes, des salons et événements en relation avec la protection, des travaux des Commissions Techniques du syndicat, etc...).

Nous vous invitons à le consulter régulièrement : www.synamap.fr

Vous pourrez, entre autres, y télécharger RÉFÉRENCE, la revue éditée trois fois par an par le SYNAMAP et trouver de très nombreuses informations.

Si vous venez de découvrir notre revue à l'occasion d'Expoprotection, et que vous souhaitez la recevoir régulièrement, connectez-vous sur notre site et **abonnez vous gratuitement** à Référence en remplissant le formulaire à votre disposition.

